

# Note de suivi

## Violences en lien avec la sécurité alimentaire dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri en RDC

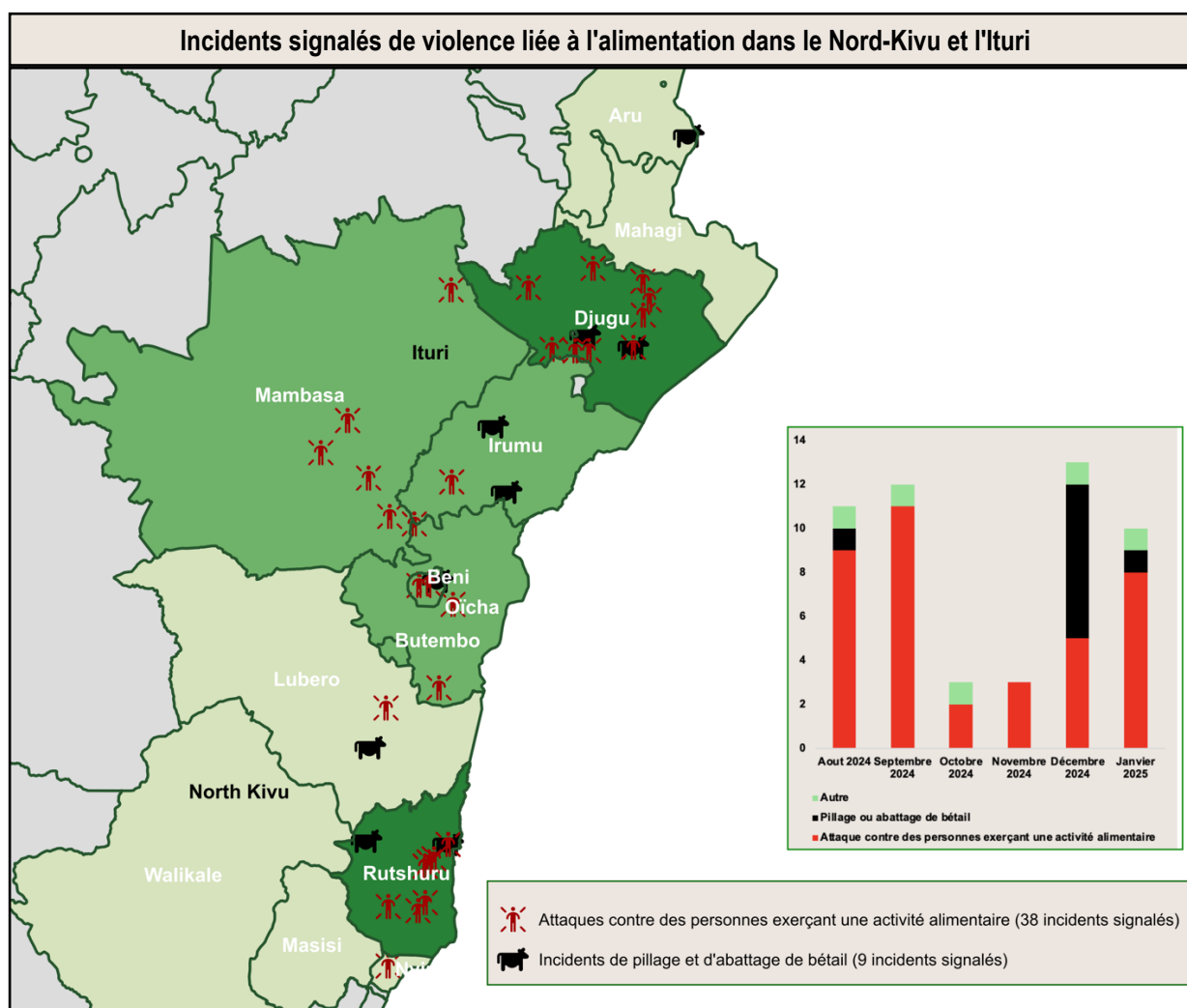
août 2024 - janvier 2025





## Principales tendances

- Des **violences liées à la sécurité alimentaire** sous la forme d'attaques contre des agriculteurs et de pillages de bétail, ont été signalées entre août 2024 et janvier 2025 dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, dans l'est de la RDC, avec des incidents concentrés dans les territoires de Djugu, Irumu, Beni et Rutshuru.
- Les attaques visant des civils engagés dans des activités liées à l'alimentation – notamment les agriculteurs travaillant dans leurs champs – ont constitué la forme de violence la plus fréquemment signalée, suivie par le pillage du bétail.



Cette carte identifie les lieux où des incidents ont été signalés. Dans certains endroits, plusieurs incidents de même nature ont eu lieu. Veuillez consulter la fiche de données pour les identifier.

- Une **recrudescence du conflit en décembre 2024** a contribué à une flambée de violence liée à la nourriture dans le Nord-Kivu et en Ituri. Les Forces de défense rwandaises (RDF) et le M23 ont repris les combats directs au début du mois, provoquant des affrontements à Lubero et entraînant la prise de la capitale administrative de Masisi. La rupture des pourparlers de paix à la mi-décembre a encore intensifié les tensions. Dans ce climat d'instabilité, des combattants présumés du M23 ont pillé plus de 300 vaches et chèvres à Ngoroba (Rutshuru), tandis que les Mai-Mai Wazalendo ont imposé des taxes illégales aux agriculteurs à Biakato (Ituri).

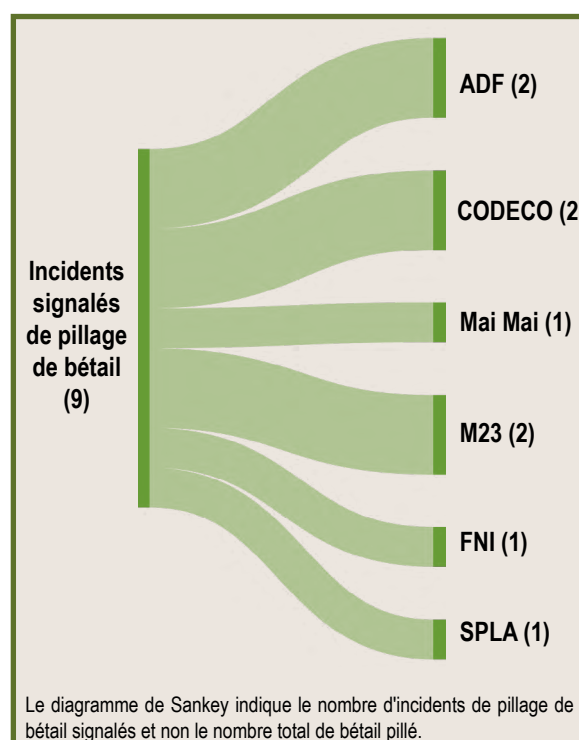


En février 2025, plusieurs camps de personnes déplacées à l'intérieur et autour de Goma ont été démantelés de force, déplaçant des milliers de personnes dans des conditions incertaines et suscitant de vives préoccupations quant à leur accès aux services de base et à l'aide humanitaire. Décembre 2024 a enregistré le plus grand nombre d'incidents liés à l'alimentation sur la période, et à la fin janvier 2025, le Programme alimentaire mondial (PAM) a suspendu ses opérations à Goma en raison de l'insécurité (bien que celles-ci aient partiellement repris en mars 2025).

- De janvier à juin 2025, le Nord-Kivu et l'Ituri devraient rester en phase 3 (crise) de la Classification intégrée de la sécurité alimentaire (IPC). À l'échelle nationale, on estime que 27,7 millions de personnes connaîtront des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 de l'IPC ou plus), dont environ 3,9 millions confrontées à des conditions critiques (phase 4).

## Cas signalés de pillage et d'abattage de bétail dans le Nord-Kivu et en Ituri par les parties au conflit

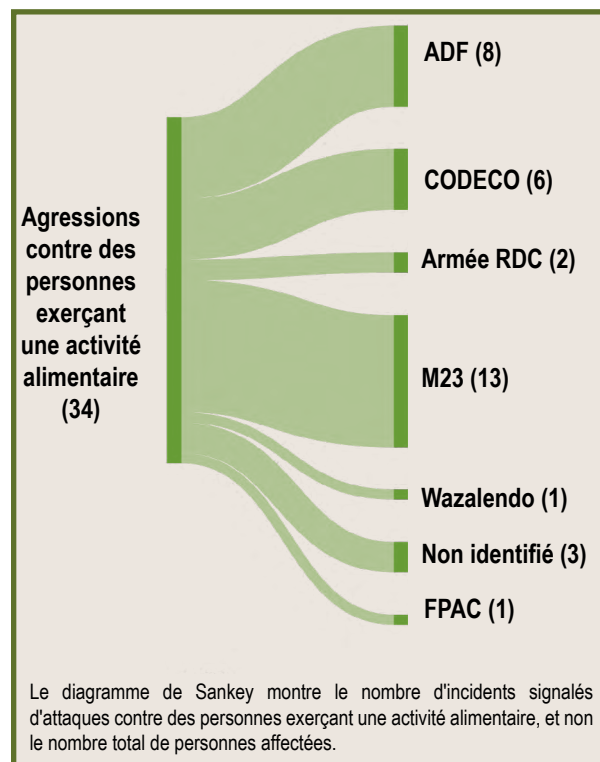
- Le pillage du bétail - y compris des bovins, des chèvres et des volailles - a été signalé de manière récurrente entre août 2024 et janvier 2025. Des incidents ont été signalés dans plusieurs territoires, notamment à Rutshuru, Irumu, Djugu et Lubero.
- Sept groupes armés différents seraient impliqués dans le pillage d'un nombre variable d'animaux au cours de neuf incidents distincts signalés durant cette période.
- Au Nord-Kivu, le M23 aurait pillé plus de 300 vaches et plusieurs chèvres dans le village de Ngoroba (Rutshuru) début décembre, dans l'un des plus importants raids sur le bétail observé durant cette période. En Ituri, des éléments du FPIC ont volé plus de 70 vaches à Bagelya (Irumu), tandis que le CODECO a mené des vols répétés de bétail à Djugu, notamment lors d'attaques contre des villages proches de Largu et d'Ambe. Les attaques menées par les ADF dans les deux provinces ont également donné lieu au pillage ou à la destruction d'animaux domestiques.
- Dans plusieurs cas, le vol de bétail s'est accompagné de violences physiques ou d'incendies criminels. Ces actes ont parfois entraîné des déplacements massifs. En août, des soldats sud-soudanais sont entrés à Kameru 2 (Aru, Ituri), où ils auraient volé du bétail tout en procédant à des détentions arbitraires et en commettant des violences sexuelles.
- Les difficultés liées à la remontée d'informations laissent penser que les chiffres actuellement disponibles sur le pillage du bétail ne reflètent qu'en partie l'ampleur réelle du phénomène.





## Attaques signalées contre des personnes exerçant des activités alimentaires dans le Nord-Kivu et l'Ituri par les parties au conflit

- Les attaques contre les civils impliqués dans des activités liées à l'alimentation – en particulier l'agriculture – ont été généralisées dans le Nord-Kivu et en Ituri entre août 2024 et janvier 2025. La majorité des incidents ont eu lieu à Rutshuru, Beni, Irumu et Djugu, où des personnes ont été tuées, enlevées ou harcelées alors qu'elles travaillaient dans les champs ou collectaient de la nourriture.
- Le M23, les ADF et le CODECO figurent parmi les auteurs les plus fréquemment signalés. Le M23 est notamment associé à des meurtres répétés d'agriculteurs à Rutshuru, y compris lors d'une série d'attaques à Kisegeuru et dans les villages avoisinants. Les ADF ont tué des dizaines de civils à Beni, Irumu et Mambasa, ciblant fréquemment des personnes vivant dans des zones agricoles isolées. À Djugu, le CODECO et le groupe Zaïre ont enlevé ou exécuté des agriculteurs dans des zones telles que la forêt de KabaKaba et Kudjangumi.
- Parmi les victimes figuraient des personnes déplacées et des femmes collectant de la nourriture, ainsi que d'autres personnes confrontées à des taxes illégales, à des déplacements forcés ou à des restrictions d'accès aux terres agricoles. Le schéma de ces attaques laisse entrevoir une stratégie délibérée de la part des groupes armés visant à perturber les moyens de subsistance et à renforcer leur emprise sur les zones rurales.



## Impacts prévisibles de la violence liée à l'alimentation sur la sécurité alimentaire

- La violence persistante visant les agriculteurs, le bétail et les voies d'approvisionnement agricole dans le Nord-Kivu et en Ituri menace gravement la sécurité alimentaire. Les meurtres et enlèvements récurrents de civils travaillant dans les champs découragent l'activité agricole et peuvent entraîner l'abandon des terres cultivées.
- Le pillage généralisé du bétail prive les ménages de ressources alimentaires et de revenus essentiels, les poussant souvent à adopter des stratégies d'adaptation négatives, telles que la vente de biens en situation de détresse ou la réduction de leur consommation alimentaire.
- Les extorsions aux postes de contrôle illégaux, les taxes imposées par des groupes armés sur les produits agricoles, ainsi que les attaques menées à proximité des marchés, perturbent le commerce de denrées alimentaires et réduisent l'accès physique à la



nourriture. Bien que ces pratiques soient répandues parmi toutes les parties au conflit, l'incendie ciblé de maisons, de cultures et d'infrastructures de stockage – notamment pendant ou juste après les récoltes – entraîne des pertes durables en termes de disponibilité alimentaire.

- La violence sexuelle liée au conflit, notamment contre les femmes déplacées et celles qui collectent de la nourriture, a des conséquences graves sur la sécurité alimentaire. Le viol de cinq femmes à Nyiragongo (novembre 2024) alors qu'elles cherchaient de la nourriture illustre les risques inhérents aux activités de subsistance essentielles. La peur de la violence limite la mobilité des femmes et leur accès à la terre, en particulier dans les camps de déplacés où elles jouent souvent un rôle central dans la sécurité alimentaire des ménages. Ces violences engendrent également des traumatismes durables, une stigmatisation sociale et une précarité économique accrue, affaiblissant davantage la résilience des communautés.

## Préoccupations relevées

- Les attaques récurrentes menées par des acteurs armés étatiques et non étatiques contre des civils – en particulier des agriculteurs, des vendeurs sur les marchés et des personnes collectant de la nourriture – enfreignent le principe de distinction inscrit dans le droit international humanitaire, ainsi que le droit à la vie et à la sécurité personnelle. Si les civils ont été intentionnellement visés, ces actes pourraient constituer des crimes de guerre.

- Le pillage délibéré du bétail, la destruction des récoltes et des stocks alimentaires, ainsi que l'extorsion exercée sur les producteurs de denrées, constituent de graves violations du droit à l'alimentation tel que garanti par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ces pratiques compromettent à la fois la disponibilité et l'accessibilité de la nourriture, en particulier dans les zones touchées par les conflits et les déplacements.

- Les actes de violence sexuelle liés au conflit – notamment à l'encontre de femmes déplacées ou engagées dans la collecte de nourriture – violent le droit international humanitaire et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La violence sexuelle dans ce contexte peut être qualifiée de crime de guerre ou de crime contre l'humanité. Ces violences entravent la mobilité des femmes et leur accès aux moyens de subsistance, accentuant les inégalités de genre et aggravant l'insécurité alimentaire.
- Le démantèlement forcé des camps de personnes déplacées, ainsi que les actes de violence visant leurs occupants, vont à l'encontre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement interne.

### Principales résolutions

Conseil de paix et de sécurité (CPS)  
de l'Union africaine (UA)

- Communiqué de la 1256<sup>e</sup> réunion ministérielle d'urgence  
(**28 janvier 2025**)

Conseil de sécurité des Nations unies

- Résolutions **2773**; **2765**; **2738**

European Union (EU)

- Renouvellement des mesures restrictives de l'UE (**9 décembre 2024**)
- Résolution du Parlement européen (**13 février 2025**)



- L'imposition de taxes illégales par des groupes armés aux agriculteurs et aux commerçants constitue une forme d'exploitation économique pouvant être assimilée à du pillage – un acte prohibé par le droit international humanitaire coutumier et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Ces pratiques affaiblissent les économies alimentaires locales et mettent en péril les moyens de subsistance des civils.
- L'interruption ou la défaillance des systèmes d'information essentiels à la sécurité alimentaire (comme FEWS NET) nuit aux capacités d'alerte précoce et de réponse rapide, compromettant ainsi le droit d'accéder à l'information et de la diffuser.

## Recommandations et méthodologie

Pour plus d'informations sur les conflits et la faim en RDC, les catégorisations de données et les informations méthodologiques, voir le rapport d'Insecurity Insight, **Conflict-Induced Food Insecurity in DRC** (L'insécurité alimentaire induite par les conflits en RDC).

### « L'avenir nous appartient » : Réactions à la suspension de USAID en RDC

Cette note examine comment le gel de l'aide — un événement aux conséquences humanitaires immédiates et aux implications politiques plus profondes — a été perçu et débattu sur X et Facebook en RDC, entre février et mars 2025. Disponible en **anglais** et en **français**.

Ce document est publié par Insecurity Insight. Les analyses et opinions exprimées dans ce rapport appartiennent exclusivement à l'éditeur, Insecurity Insight. Insecurity Insight est une organisation humanitaire (H2H) engagée dans le respect des Principes humanitaires.

L'analyse est basée sur l'ensemble de données Food Insecurity and Violent Conflict (FIVC) d'Insecurity Insight, un ensemble de données basé sur les événements compilé par Insecurity Insight à partir de sources ouvertes et de contributions de partenaires, et disponible en téléchargement sur le **Humanitarian Data Exchange** (HDX), ainsi que sur les données désagrégées et l'analyse du projet **Armed Conflict Location & Event Data** (ACLED).

Ce document est financé et soutenu par le Fonds H2H, lui-même soutenu par le gouvernement britannique. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent en aucun cas la position du réseau H2H ni du gouvernement britannique, qui ne sont pas responsables du contenu de ce document.

Insecurity Insight. 2025. Violences en lien avec la sécurité alimentaire dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri en RDC (août 2024 - janvier 2025) – note de suivi, mai 2025. Switzerland: Insecurity Insight. <https://bit.ly/DRCFoodBriefMay2025FR>